



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-d'Oise

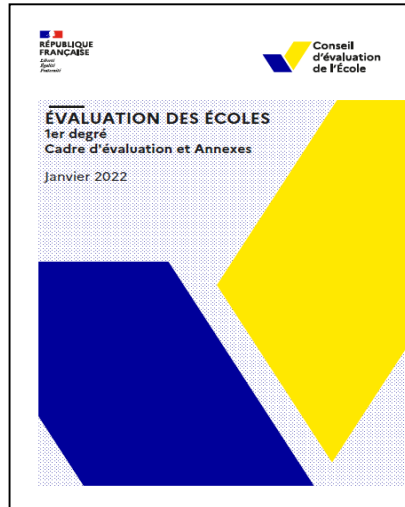
EVALUATION D'ÉCOLE

RÉUNION INFORMATION DIRECTEURS ECOLES

LE 3/10/2023

Guide - évaluation des écoles 1^{er} degré

Présentation du dispositif



<https://www.education.gouv.fr/media/112373/download>

Cadre légal : Premier point d'appui

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. » Article L 111-1 du code de l'éducation



Les objectifs prioritaires associés à la mission de service public sont :

- l'élévation du **niveau général** scolaire de l'ensemble des élèves
- le développement de **l'équité scolaire et de la justice sociale** par la lutte contre les inégalités dans toutes leurs dimensions;
- **l'association et la responsabilisation** de l'ensemble des parties prenantes, notamment des élèves et de leurs parents.
- la construction d'une école en phase avec les grands enjeux du XXI^e siècle que sont les transitions **écologique et numérique**.

Cadre légal : Enjeux et Finalité

« Améliorer, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école »

FORMALISER UN PROJET D'ÉCOLE

La rédaction du projet d'école est en conséquence l'un des premiers buts de l'évaluation : celle-ci fournit à l'école tous les éléments dont elle a besoin pour la rédaction de son projet.

Mesurer les acquisitions des élèves et leurs résultats

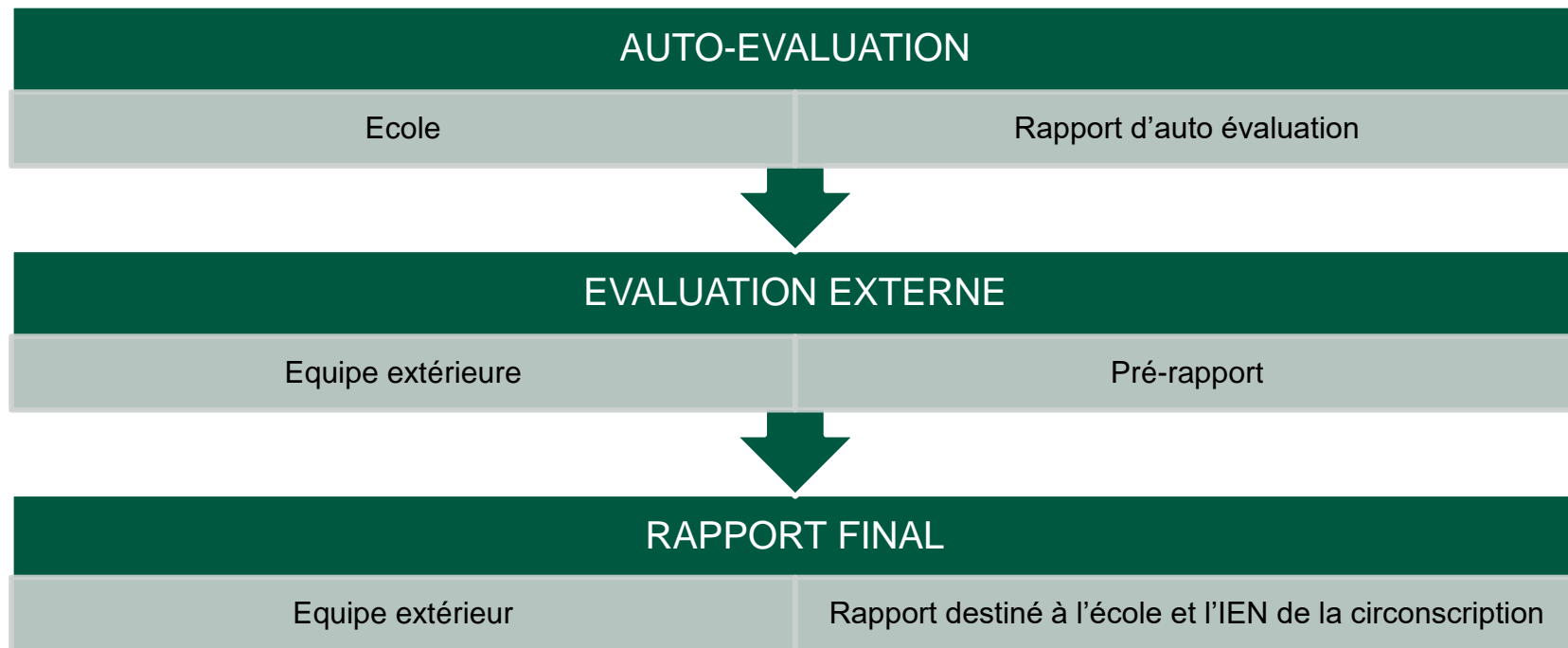
Les relier aux pratiques professionnelles, **aux organisations** retenues et aux choix opérés par l'école

Proposer collectivement des axes de développement à mettre en œuvre pour améliorer – consolider **la réussite des élèves et de la qualité de vie à l'école.**

EVALUER

AMELIORER

Démarches : Processus d'apprentissage collectif



Cadrage, étape 1 : Auto-évaluation

« L'évaluation est d'abord l'affaire de l'école elle-même »

QUI ?

L'ensemble des acteurs est mobilisé :

- **directeur**
- personnels de l'Éducation nationale et de la collectivité
- Élèves
- Parents
- partenaires

QUOI ?

L'école

1. S'approprie la démarche
2. Interroge :
 - son fonctionnement général
 - son organisation et ses actions pédagogiques et éducatives
 - leur impact sur les acquis des élèves, le suivi des élèves, leur bien-être, la vie qu'elle propose en son sein aux élèves et aux personnels
 - la place dévolue aux parents
 - son ouverture et les liens tissés avec son environnement

Auto-évaluation

Mobilise *l'ensemble des acteurs*

Analyse le contexte *externe et interne de l'établissement*

Interroge quatre domaines

Domaine 1 Apprentissages et parcours des élèves

Domaine 2 Vie de l'élève et climat scolaire

Domaine 3 Acteurs, fonctionnement et stratégie étab

Domaine 4 Environnement institutionnel et partenarial

Définit *des priorités stratégiques et des objectifs*

Identifie *des pistes d'action et des besoins en formation*

Cadrage : Auto-évaluation / Evaluation externe

« L'évaluation est d'abord l'affaire de l'école elle-même »

COMMENT ?

OUTILS ET METHODES



Outils :

- Evaluations et observations des élèves
- Enquête climat scolaire
- Questionnaires divers ...

POUR QUI ?

POUR L'école « Une évaluation utile à l'école »

L'auto-évaluation identifie **des axes de développement**, un plan d'actions et des besoins de formation.

Tous ces éléments figurent dans la formalisation d'une préfiguration du projet d'école.

POUR le pilotage des écoles « échanger, expertiser, recommander »

L'école se prête dans un second temps au regard extérieur d'évaluateurs : **Evaluation externe qui conforte, prolonge et enrichit la réflexion collective menée dans l'école.**

L'organisation de l'auto-évaluation est dans les mains de l'école.

Il n'est pas nécessaire de traiter les questions d'une manière exhaustive car toutes ne s'appliquent pas forcément à la situation particulière de l'école ou ne nécessitent pas de réponse, mais il est essentiel que, pour chacun des quatre domaines, l'école puisse répondre globalement et de façon synthétique aux questions suivantes :

→ Comment analysons-nous **l'organisation et le fonctionnement de l'école** ? Qu'avons-nous voulu faire ? Pour répondre à quels besoins, notamment des élèves ? Avec quels effets attendus ? Qu'avons-nous fait ? Comment ?

→ Que considérons-nous avoir **bien réussi ou moins bien réussi**, dans la mise en œuvre des actions mais aussi dans leurs résultats et leurs effets ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui a permis cette réussite, ou qui a manqué ? De quels atouts l'école dispose-t-elle dans ce domaine, quels sont ses points de vigilance ou perfectibles ? Quelles sont ses contraintes ?

→ Quelles sont les questions qui se posent à nous ? Quels **potentiels, quels leviers identifions-nous** dans l'école ? Quelles **préoccupations ou points de tension** rencontrons-nous ?

→ En conséquence, quelles **priorités et quelles pistes de travail** identifions-nous pour notre école ? Quelles sont les actions à mener ? Pour quels objectifs ? Avec quels résultats et effets attendus ? Comment assurer le suivi des actions et l'atteinte des objectifs ? Avec quelle organisation ?

→ Pour ce faire, quelles sont les **ressources internes et externes** à l'école ?

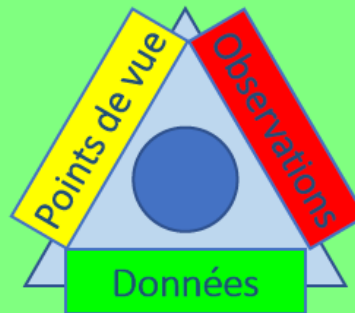
→ Quels sont les besoins en **formation** ou en accompagnement ?

Évaluation externe

Expertise les pièces du dossier

Échange avec l'ensemble des acteurs

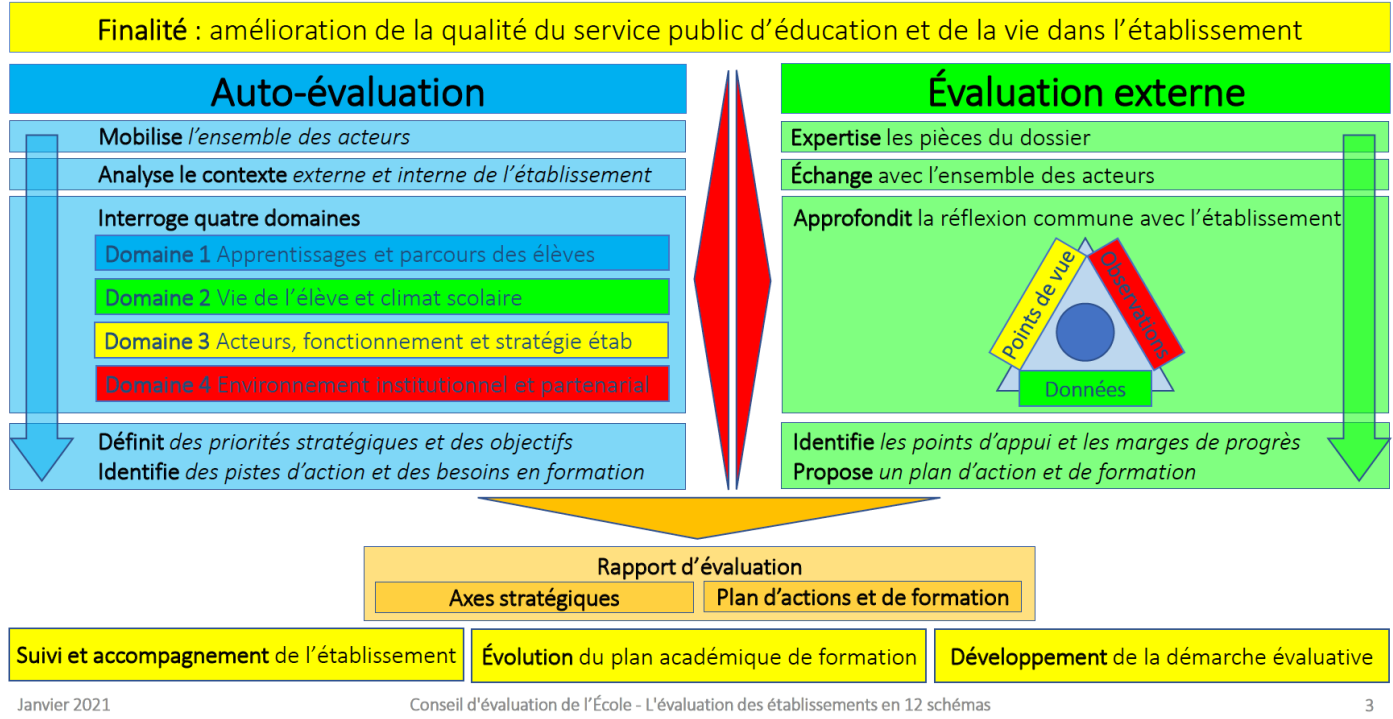
Approfondit la réflexion commune avec l'établissement



Identifie *les points d'appui et les marges de progrès*

Propose *un plan d'action et de formation*

Résumé :



Temporalité et mode de choix des écoles

« Il est essentiel de veiller à synchroniser la campagne d'évaluation et celle d'écriture des projets d'école »

Tous les trois à cinq ans ...

Procéder à des regroupements d'écoles

→ mode vertical (logique de flux d'élèves)

→ un mode horizontal (réseau pédagogique existant, écoles aux problématiques voisines)

Trame de travail

- Chaque école du regroupement conduit son auto-évaluation en fonction de son contexte propre et des objectifs et résultats de son précédent projet d'école.
- Elle la complète si possible d'éléments communs au regroupement d'écoles constitué.
- L'équipe d'évaluateurs externes, commune aux écoles du regroupement, analyse l'ensemble des dossiers d'évaluation et arrête les modalités les plus adaptées à l'évaluation du regroupement : réunion commune des directeurs d'écoles, de représentants des parties prenantes, visite d'une partie ou de la totalité des écoles, sur une durée adaptée.
- Chaque école s'approprie ensuite le résultat de l'évaluation pour élaborer son propre projet d'école

CONSEIL D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE (CEE) – Liens

Conseil de l'évaluation de l'école

<https://www.education.gouv.fr/conseil-d-evaluation-de-l-ecole-305080>

L'évaluation de politique publique en 6 schémas

<https://www.education.gouv.fr/media/94589/download>

Guide - Evaluation des écoles 1^{er} degré

<https://www.education.gouv.fr/media/112373/download>

L'évaluation des établissements scolaires en une page

<https://www.education.gouv.fr/media/88772/download>

L'évaluation des établissements en 12 schémas

<https://www.education.gouv.fr/media/87755/download>

40 questions sur l'évaluation

<https://www.education.gouv.fr/media/94586/download>

Les 50 mots de l'évaluation et leur application à l'évaluation

<https://www.education.gouv.fr/media/73300/download>

Annexes

Champ élargi de l'auto-évaluation

Outre l'ensemble des activités du temps scolaire, l'évaluation peut porter sur les activités du temps périscolaire qui sont en lien direct avec le temps scolaire (prioritairement, lorsqu'ils existent, le temps d'accueil du matin avant la classe, le temps méridien et le temps d'étude ou d'accueil après la classe).

L'inclusion du temps périscolaire dans le champ de l'évaluation relève du choix du maire.

« L'autorité académique informe les maires en charge des affaires scolaires de la liste des écoles évaluées et sollicite les maires et présidents d'EPCI en charge de l'accueil périscolaire pour intégrer celui-ci au périmètre de l'évaluation.

Cette sollicitation, conduite à l'initiative de l'autorité académique, peut être faite, selon les situations, par le directeur académique ou l'inspecteur de circonscription. L'inclusion du champ périscolaire dans le périmètre de l'évaluation induit des spécificités d'organisation de l'auto-évaluation et de composition de l'équipe d'évaluation externe.

Lorsque l'école appartient à un territoire dans lequel un projet éducatif territorial (PEDT) a été signé, ce dernier constitue un point d'appui pour la dimension périscolaire de l'évaluation et tous les liens utiles avec le groupe de pilotage du PEDT doivent être faits »

Méthodologie : analyse au prisme des 4 domaines

→ Une première analyse du contexte externe et interne de l'école permet de caractériser son environnement social, économique, territorial et scolaire.

→ Dans un deuxième temps et de manière à analyser l'école dans sa globalité, le périmètre de l'évaluation doit couvrir quatre grands domaines :

1. **les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement ;**
2. **le bien-être de l'élève et le climat scolaire ;**
3. **les acteurs et le fonctionnement de l'école ;**
4. **l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.**

Les quatre domaines sont conçus pour permettre l'analyse de l'ensemble de l'activité et des missions d'une école.

Si toutefois la phase de diagnostic conduit l'école à faire émerger une caractéristique propre qu'elle ne souhaite pas analyser par le prisme des quatre domaines, elle peut proposer un cinquième domaine dans son auto-évaluation

L'organisation de l'auto-évaluation est dans les mains de l'école.

Il n'est pas nécessaire de traiter les questions d'une manière exhaustive car toutes ne s'appliquent pas forcément à la situation particulière de l'école ou ne nécessitent pas de réponse, mais il est essentiel que, pour chacun des quatre domaines, l'école puisse répondre globalement et de façon synthétique aux questions suivantes :

→Comment analysons-nous **l'organisation et le fonctionnement de l'école** ? Qu'avons-nous voulu faire ? Pour répondre à quels besoins, notamment des élèves ? Avec quels effets attendus ? Qu'avons-nous fait ? Comment ?

→Que considérons-nous avoir **bien réussi ou moins bien réussi**, dans la mise en œuvre des actions mais aussi dans leurs résultats et leurs effets ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui a permis cette réussite, ou qui a manqué ? De quels atouts l'école dispose-t-elle dans ce domaine, quels sont ses points de vigilance ou perfectibles ? Quelles sont ses contraintes ?

→Quelles sont les questions qui se posent à nous ? Quels **potentiels, quels leviers identifions-nous** dans l'école ? Quelles **préoccupations ou points de tension** rencontrons-nous ?

→En conséquence, quelles **priorités et quelles pistes de travail** identifions-nous pour notre école ? Quelles sont les actions à mener ? Pour quels objectifs ? Avec quels résultats et effets attendus ? Comment assurer le suivi des actions et l'atteinte des objectifs ? Avec quelle organisation ?

→Pour ce faire, quelles sont les **ressources internes et externes** à l'école ?

→Quels sont les besoins en **formation** ou en accompagnement ?

Contexte local	Ecole	Personnels	Elèves
<ul style="list-style-type: none"> - IPS Moyen - CSP des familles APAE 1D (Aide au Pilotage et à l'Auto-Evaluation). - Origines : Allophones, plurilinguisme, ... - Fluctuation de la population scolaire - Présence de voyageurs, hôtel social, foyer, logements précaires - Familles monoparentales - Partenariats (alliance éducatives) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de classes - Dispositifs inclusifs (ULIS, UPE2A, UEEA) - Dispositifs 100% - Dispositifs de soutien aux élèves - Locaux disponibles - Présence de locaux spécifiques (salle de motricité, BCD, espace d'autorégulation, ...) - Equipements numériques - Fréquentation de l'école : Assiduité (Absence illégitime, taux moyen d'absences par mois, aménagement du temps scolaire, ... - Parents : présence aux réunions, implication, participation aux élections, incivilité des familles, nombre d'IP, ... - Nombre de faits établissement - Nombre de déclarations d'accidents 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enseignants - Nombre d'enseignants hors la classe - Nombre d'AEHS - Nombre d'ATSEM - Personnels ressource (PEMF, MAT, ...) - Stabilité des enseignants, ancienneté dans les postes, ancienneté générale. - Temps partiels, - Présence de PES, - Physionomie de l'équipe - Formations reçues 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élèves - Notifiés - Nombre de PPS - Nombre de maintiens - Nombre de passages anticipés - Nombre d'équipes éducatives, d'ESS, autres projets - Nombre de PPRE par compétence - Nombre de demande de PAS - Nombre d'élèves pris en charge à l'extérieur - Nombre demandes d'aide RASED

- IPS : indice de position sociale
- La valeur de l'IPS est d'autant plus élevée que la CSP est considérée comme favorable à la réussite scolaire de l'élève.
- Ecoles de SARCELLES SUD [68 -78] : c'est faible



Souligne le **rôle de l'école** pour la réussite des élèves :

Les leviers :

- ✓ **Effet maître : Pratiques individuelle**
- ✓ **Effet école : Culture et cohésion d'équipe**
- ✓ **Ambition scolaire partagée (enseignants + parents + enfants)**

PROJET D'ECOLE

IPS :

Afin de mieux appréhender le statut social de l'élève, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (Depp) du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a développé l'indice de position sociale (IPS). Il permet d'attribuer une valeur quantitative à chaque profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS). La valeur de l'IPS est d'autant plus élevée que la PCS est considérée comme favorable à la réussite scolaire de l'élève

Le rapport d'auto-évaluation

→ Il est le fruit d'un travail collectif partagé dans l'école qui est **présenté pour information au conseil d'école avec la préfiguration du projet d'école** qui en découle.

→ Il est destiné aux évaluateurs externes, fait partie du dossier de l'évaluation et sera donc communiqué aux autorités académiques (recteur, DASEN, IEN de circonscription) et à la commune.

→ Il comprend :

- une brève description de la méthode d'auto-évaluation définie par l'école et des différents groupes de travail éventuels,
 - la synthèse des analyses et réflexions par grand domaine,
 - les points supplémentaires que l'école souhaite évoquer,
 - une synthèse générale d'appréciation sur l'école : ses points forts et ses réussites, ses points d'amélioration,
 - les axes de développement que vise l'école, assortis d'un plan d'actions opérationnelles (avec indicateurs et calendrier),
 - les besoins de formation identifiés,
 - une appréciation générale sur le processus d'auto-évaluation.

Ce rapport d'auto-évaluation est assorti d'une préfiguration du projet d'école, directement issu des perspectives dressées dans le rapport.

L'évaluation externe : évaluation de l'école dans sa globalité et des propositions

→S'appuie sur l'auto-évaluation et en constitue un prolongement par le croisement des regards qu'elle construit, celui des acteurs de terrain engagés et celui des évaluateurs, extérieurs.

→L'auto-évaluation éclaire l'évaluation externe en même temps que cette dernière contribue à la mettre en perspective, par une analyse distanciée des indicateurs et des pièces du dossier d'auto-évaluation, une observation globale de l'école (temps scolaire proprement dit, temps périscolaire en accord avec la collectivité compétente) et des échanges avec celles et ceux qui sont impliqués dans la réussite des élèves.

→Compte tenu de la mission de service public, dans le respect de la singularité de l'école, l'évaluation externe vise à identifier **ses forces, ses faiblesses et à s'appuyer sur son potentiel** pour explorer avec elle **les marges de manœuvre et de progrès propres** à garantir à l'ensemble des élèves un parcours d'apprentissage cohérent et des acquis solides.

→L'évaluation externe se distingue de l'audit, de l'inspection, du dialogue de gestion ou de pilotage, du contrôle qui constituent une vérification de la conformité à un cahier des charges. Elle est une aide apportée à chaque école, dans sa singularité. En aucun cas, elle n'aboutit à un classement quel qu'il soit. Elle ne produit aucune évaluation individuelle du directeur ou des personnels de l'école.

Exemples d'axes stratégiques:

Favoriser l'engagement des élèves dans la tâche scolaire

- Travailler l'explicitation des consignes
- Mettre en place de la différenciation de structure
- Mettre en place les conditions de l'autonomie : « *L'autonomie s'apprend, est lié à un processus social* »

Garantir à chaque élève un capital lexical pour comprendre et s'exprimer (à l'oral et à l'écrit)

- Travailler l'acquisition indirecte (ancrage dans les scripts et activités culturelles)
- Mettre en place un enseignement explicite du vocabulaire (enrichir et structurer – mobiliser en contexte : réception et expression

Former des lecteurs autonomes

- Acquérir la maîtrise du .des code.s
- Automatiser : Fluence du décodage et la fluence en lecture
- Construire le sens : Compréhension de textes (Mettre en œuvre des approches complémentaires : modulaire et intégrée / varier et alterner les situations : lecture et écriture)

Assurer à chaque élève l'acquisition d'une démarche efficace pour résoudre des problèmes numériques

Développer les usages cognitifs du langage à travers toutes les disciplines